Image not found or type unknown

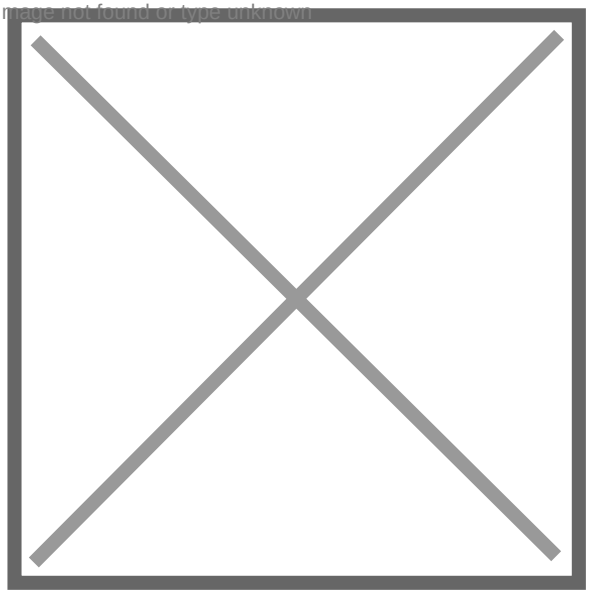

# Où va la part d'une maison d'une personne décédé?

Par **david7600**, le **03/10/2008** à **09:52**

Bonjour,
En 1995 lors du décès de ma mère, ma soeur mon frère et moi-même avont hérités de la moitié de la maison familliale.
Nous avons signer un papier chez un notaire pour que notre beau père puisse rester dans la maison.Il est propriétaire de l'autre moitié.

Mon frère est décédé en avril dernier, il avait trois enfants.
Ces trois enfants ainsi que toute la famille ont fait une renonciassion d'heritage car mon frère ( pour nous ) n'avait que des dettes.
Mes questions sont:
La part de mon frère va t'elle à ces trois enfants?
Les créanciers de mon frère peuvent-ils se servir sur sa part de la maison pour récupérer de l'argent? Si oui peuvent-ils faire vendre la maison?

Merci de m'aider

David

Par **Marion2**, le **03/10/2008** à **18:22**

Dans la mesure où les 3 enfants de votre frère ont renoncé à l'héritage, ils n'ont droit à rien.

Par **david7600**, le **04/10/2008** à **16:33**

Et en ce qui concerne les créanciers de mon frère?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés